

T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h

2024-2025



RDV de la réglementation



La veille juridique sur l'écosystème global de la formation et les dispositifs reste essentielle dans un contexte de régulation accrue et de recherche d'équilibre financier.



DU CÔTÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

→ NOUVEAUX CIRCUITS FINANCIERS

💰 **Suppression du système de fourchettes France Compétences**

→ remplacé par des montants fixes annuels établis en fonction des recettes, besoins et soutenabilité financière

📊 **Nouveaux plafonds de fonds propres**

→ pour OPCO et ATPRO

📁 **Nouvelle section budgétaire**

→ pour les contributions des branches professionnelles

→ RÉGULATION DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

🚫 **Nouveau système de refus automatique sans instruction**

→ pour fausse déclaration, plagiat, informations trompeuses

✅ **Critères d'enregistrement renforcés**

→ avec intégration de la transition écologique et numérique, santé et sécurité au travail, moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre

🔍 **Élargissement des contrôles France Compétences**

→ avec possibilité de suppression des enregistrements

👤 **Obligations renforcées pour les partenaires**

→ dans le cadre des habilitations à former et à évaluer délivrées par le certificateur (mentions dans la communication notamment)



DU CÔTÉ DES DISPOSITIFS

CPF

- Nouvelles conditions d'éligibilité pour les actions de création-reprise-entreprise et la VAE
- Première campagne de déclaration de la sous-traitance ouverte dans EDOF pour le CPF (à faire avant le 30/11/2025)
- Obligation de saisie pour le passeport prévention à partir de septembre 2025
- Évolution des abondements employeurs avec possibilité de fléchage vers des certifications spécifiques sous une certaine durée

Apprentissage

- Participation obligatoire de 750 € des employeurs pour les contrats portant sur une certification de niveau 6 et plus
- Minoration de 20% du financement pour formations distancielles à plus de 80% (sauf liste France Compétences à venir)
- Nouveau rythme de versement pour les financements
- Évolutions prévues pour 2026 : qualité et NPEC unique par certification

Transitions professionnelles

- Accord national interprofessionnel A LA SIGNATURE
- Préservation du projet de transition professionnelle
- Évolution des entretiens professionnels tous les 4 ans
- Fusion PRO-A/Transition collective en un nouveau dispositif

À SUIVRE

Évolutions possibles sur le numéro de déclaration d'activité (projet de décret)

- Assouplissement pour les micro-entrepreneurs avec présentation d'activité simplifiée.
- Renforcement des contrôles avec pièce d'identité obligatoire et délai d'instruction étendu (2 mois).

A CONSULTER

Lien outil



[Comment savoir si je dois effectuer une déclaration dans le passeport prévention | Portail d'information du Passeport de prévention](#)



Lien replay

<https://www.emfor-bfc.org/replays/>

Textes juridiques évoqués :

- Décret n° 2025-341 du 14 avril 2025 relatif aux **modalités d'alimentation supplémentaire du compte personnel de formation** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051469112>
- Décret n°2025-558 du 21 juin 2025 relatif à la **répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance**, ainsi qu'au **plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051773400>
- Décret n° 2025-500 du 6 juin 2025 relatif à la **certification professionnelle** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051700314>